

Juin 2019
N°314

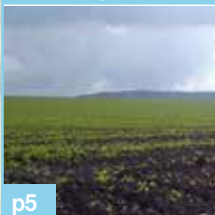
Expérimentation



p3

*Pendillards et enfouisseur
Affluence à la
démonstration d'épandage*

Prospective



p5

*Changement climatique
Quels effets pour l'agriculture
du Calvados au 21e siècle*

Services



p12

*Optitraite
Pour garantir la conformité
et la performance
de votre installation*

Édito



Jean-Yves Heurtin ■
*Président de la Chambre
d'agriculture du Calvados*

Détermination

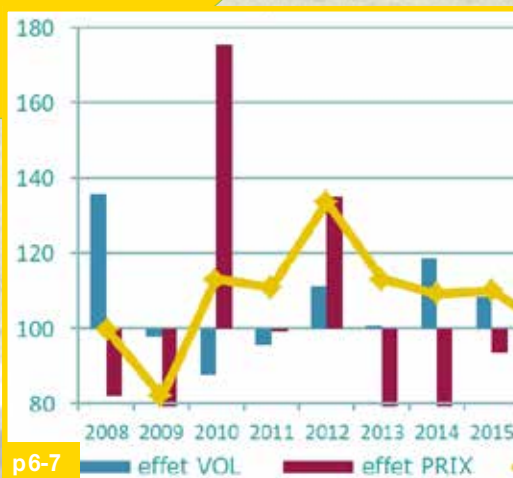
A l'heure où j'écris ces quelques mots, la Profession agricole reste déterminée et mobilisée pour soutenir la CGB* dans sa volonté d'accompagner les producteurs de betteraves à reprendre la sucrerie de Cagny, tout comme le sont également les élus, sénateurs et députés de notre territoire ainsi que les salariés.

Voici quelques jours, le COPA* 14 a décidé de solliciter un rendez-vous avec le Premier Ministre, Edouard Philippe, pour obtenir une plus grande mobilisation des ministres impliqués dans ce dossier.

Après le discours volontariste de Monsieur Guillaume, Ministre de l'agriculture, à l'occasion de sa visite dans le département le 27 mars dernier, des actes concrets se font aujourd'hui attendre.

Monsieur le Premier Ministre, messieurs les Ministres de l'agriculture et de l'économie, les discours ne suffisent plus, il faut maintenant agir !

Dossier



L'année agricole
dans le Calvados

Le **revenu** net
d'entreprise
du Calvados
baisse en 2018

Exploitation cherche repreneur

Centre Pays d'Auge

GAEC en lait transformation vente directe AB, actuellement à 2 associés, cherche un 3ème associé. Structure fonctionnelle et rentable, à 3 UTH dont 1 salariée. Suite au départ annoncé de l'UT salariée, désir des associés de permettre l'intégration d'un candidat à l'installation. Profil recherché : candidat intéressé par la transformation fromagère mais surtout motivé par l'agriculture de groupe en AB.

Canton d'Evreux

GAEC en productions horticoles. Aujourd'hui 3 associés, dont 1 qui peut prétendre à la retraite, et 4 salariés. Les associés restants envisagent plusieurs pistes : rester associés ou céder en même temps que l'associé sortant (appui technique via du salariat). Cela sera vu en fonction du souhait du preneur. Productions de plantes en pots et de fraises. Clientèle composée de fleuristes, jardinerie et grossistes. Phase de tuilage pour transmission de la clientèle.

Pays d'Auge

Exploitation laitière à céder. SAU de 127 ha dont 35 de labours et le reste en herbe. Référence laitière de 360 000 l, livrés à Lactalis. Troupeau mixte (Prim'Holstein et Normandes). Vente du corps de ferme + 2 ha, du cheptel et du matériel. Terres majoritairement en location. Exploitation qui convient pour faire vivre 2 personnes.

Bocage virois

Exploitation laitière (67 ha et 371 000 litres de lait). Les 67 ha de foncier seront loués, la terre est de bonne qualité, le parcellaire est groupé (48 ha autour du corps de ferme). Vente du corps de ferme (sauf 1 bâtiment), du matériel et des stocks. Un logement sur place est disponible, location ou vente possible. Les infrastructures laitières permettent d'envisager un développement de l'activité laitière, le troupeau laitier (50% PH - 50% No) est génotypé avec un bon potentiel. La structure est conduite de façon autonome, avec forte proportion d'herbe (MAE en cours), facilement convertible à l'AB. Période de contrat de parrainage possible.

Bocage virois

Exploitation laitière, 90 hectares, contrat laitier 425 000 l, vente du corps de ferme, reprise cheptel mort et vif et des stocks.

Contact installation-transmission

Nos conseillers, à votre écoute

Plaine de Caen-Falaise, Pays d'Auge :
Émilie Legros - 02 31 31 87 64
Bessin, Bocage :
Vincent Salesse - 02 31 68 95 21

Point Accueil Installation

02 31 70 25 09 (permanences
le matin, du lundi au jeudi) ou par mail :
point-info@calvados.chambagri.fr

Safer de Basse-Normandie

www.saferdenormandie.com

Pour bien vous installer, la Chambre vous donne rendez-vous !

Vous avez le projet de vous installer en agriculture. Vous avez des questions. Et si vous participiez aux rendez-vous de l'installation, organisés par la Chambre d'agriculture du Calvados et ses partenaires ?

Quand on a le projet de reprendre ou de créer une activité agricole, les questions sont nombreuses. Bien sûr, la première étape est de passer au Point Accueil Installation pour faire un point personnalisé sur les démarches à prévoir, les aides et accompagnements existants, ainsi que les contacts à prendre. Les interlocuteurs à rencontrer peuvent être très nombreux ! Entre les banques, le cabinet comptable, les différentes administrations dont vous pouvez dépendre, les structures proposant des accompagnements pour les futurs installés... Sans parler des entreprises à solliciter pour des devis. Et si vous rencontriez la plupart de ces interlocuteurs au même endroit ? C'est l'idée qui a mené à la mise en place des « Rendez-vous de l'Installation ».

Cet événement aura lieu le 2 octobre prochain, dans le Calvados. Autour du témoignage de jeunes installés et des conseillers qui les ont accompagnés, vous pourrez rencontrer de nombreux partenaires de l'installation et échanger avec eux pour faire avancer votre projet d'un grand pas !

Rendez-vous à 14h au siège de la Chambre d'agriculture, 6 avenue de Dubna à Hérouville St Clair.

Votre projet est axé vers les circuits courts ? Alors, participez à une ferme ouverte !

Si vous avez un projet en circuits courts autour de la production fruitière et sa transformation, sachez qu'en novembre prochain une porte ouverte sera organisée chez un producteur du Pays d'Auge qui cultive les pommes et les poires de table, ainsi que les fraises et les framboises pour les vendre en direct au consommateur mais aussi en faire des compotes, des jus...



Cette rencontre a pour but premier de découvrir ce genre de production mais aussi d'échanger avec un jeune chef d'entreprise qui innove : quelles réflexions l'ont mené à ces ateliers ? Comment a germé l'idée ? De l'idée à la réalisation, quel a été le déroulé / les délais ? Donc, plus largement, l'objectif de cette porte ouverte est de rencontrer un agriculteur qui a mis en place un atelier de transformation et qui pratique la vente en circuits courts afin de pouvoir bénéficier de son expérience.

Vous êtes intéressé par l'un de ces événements ou même par les deux ? Vous souhaitez recevoir plus d'informations et même être recontacté pour ne pas oublier ? Rien de plus simple : inscrivez-vous ! Vous pouvez le faire dès à présent en nous contactant par mail : point-info@calvados.chambagri.fr

Nous vous attendons nombreux !

Émilie Legros

☎ 02 31 31 87 64

emilie.legros@normandie.chambagri.fr

◆ Suppression du glyphosate

La région lance un appel à candidatures

L'Union Européenne a prolongé l'autorisation d'utilisation du glyphosate jusqu'au 31 décembre 2022. Toutefois, les pouvoirs publics français affichent une volonté d'interdire son utilisation d'ici 3 ans. Si le glyphosate répond actuellement à de nombreux besoins techniques, des alternatives sont d'ores et déjà déployées sur certaines exploitations agricoles.

En lien avec le contrat d'objectifs « Nouvelles pratiques agricoles », la Région Normandie a lancé un appel à candidatures afin d'accompagner les exploitations agricoles normandes souhaitant supprimer l'utilisation du glyphosate sur l'ensemble de

leurs surfaces agricoles d'ici la campagne culturale 2020-2021. Plus largement, il s'agit d'identifier, d'expérimenter et de déployer des alternatives à l'utilisation du glyphosate sur les exploitations normandes.

Concrètement, le projet doit être mis en place sur 2 campagnes à compter du 1^{er} septembre 2019, avec réduction du glyphosate en 1^{re} campagne et suppression de son utilisation sur la 2^e. L'aide financière est de 80 €/ha de terres arables et/ou de cultures pérennes, hors prairies permanentes, dans la limite de 8 000€ par exploitation sur l'ensemble des 2 campagnes. L'agriculteur s'engage

également à souscrire un accompagnement via l'organisme de son choix, avec mobilisation d'un chèque conseil « Conseil Agricole Stratégique et Economique » (CASE).

Cet appel à candidatures – dossiers à déposer au plus tard le 1^{er} juillet 2019 – est limité à 50 exploitations à l'échelle de la Normandie. Son lancement a eu lieu le 24 mai sur l'exploitation de Yann et Thierry BERTHOT à RENNEVILLE dans l'Eure.

Plus d'information à l'adresse suivante : aides.normandie.fr/contrat-de-transition-glyphosate-normandie-2021.

◆ Pendillards et enfouisseur

Affluence à la démonstration d'épandage



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Avec la contribution financière
du compte d'affectation spéciale
«développement agricole et rural»

Le 27 mars, dans le bocage virois, les agriculteurs ont observé le travail de trois tonnes à lisier équipées de rampe à pendillards, pendillards à patins et enfouisseur pour prairie. La démonstration a lieu au Theil-Bocage chez Frédéric Calbris qui s'est équipé en rampe avec patins pour épandre son digestat de méthanisation. L'entreprise

Gérard Aumont (enfouisseur, Bernières le Patry) et la CUMA du Hamel (pendillards, Tinchebray-Bocage) présentent également leur matériel.

Qualité d'air et économie d'azote

Ces équipements qui enfouissent le lisier ou le déposent au sol répondent aux exigences de qualité de l'air, en limitant les émissions d'ammoniac lors de l'épandage. Le matériel classique avec buse-palette sera quant à lui probablement interdit dans quelques années.

Par ailleurs, ces nouveaux matériels permettent des économies d'engrais puisque l'ammoniac qui ne s'est pas volatilisé est de l'azote en plus pour les cultures.

Des équipements chers

L'équipement d'une tonne à lisier avec une rampe revient à 2 500 - 3 000 € par mètre. Un volume suffisant étant nécessaire pour amortir cet investissement, l'acquisition est donc souvent faite en Cuma ou par entreprise de travaux agricoles. Pour les effluents les plus concentrés comme les lisiers de porc ou digestats, l'économie d'engrais permet de compenser les coûts.

En revanche, pour du lisier de bovins, plus dilué et contenant moins d'azote ammoniacal, le surcoût reste élevé par rapport à la buse-palette. En Normandie, des aides existent seulement pour l'équipement des Cuma ou en individuel dans le cadre de projets globaux (Agriculture Normande Performante ANP) par le Conseil Régional.

Un gain sur la qualité d'épandage

La démonstration du 27 mars montre un bon travail des pendillards à patins avec un épandage régulier, homogène sur la largeur. Les patins ont l'avantage d'écartier la végétation, souillant très peu les feuilles.

*Avec les pendillards à patins,
le blé reste très propre*



La rampe à pendillards classique répartit bien l'effluent mais salit un peu plus la végétation. Son avantage : en l'absence de patin, il y a moins de pièces d'usure.

Enfin, l'enfouisseur prairie a l'utilité d'augmenter la surface épandable (distance de 15 m des habitations au lieu de 50 m avec pendillards), cependant les disques laissent une part de l'effluent en surface et la largeur de travail est plus limitée.

Isabelle Diomard

☎ 02 31 70 25 35

isabelle.diomard@normandie.chambagri.fr



L'enfouisseur à disques sur 6 m de large

◆ Circuits Courts

Les nouveaux élus à pied d'œuvre

A l'occasion de la nouvelle mandature, un groupe spécifique d'élus en charge des thématiques « Circuits courts » a été instauré et s'est réuni le 21 mai dernier pour la première fois. Cette rencontre a été l'occasion de faire le point sur les dossiers passés, en cours et à venir et d'engager concrètement les actions.

Parmi les sujets passés en revue, il a notamment été question de la marque

Bienvenue à la Ferme, de ses 400 adhérents normands, des 400 000 visites mensuelles sur son site Internet et de son offre « Vivez fermier » et « Mangez fermier », mais aussi des travaux en cours, tant avec le conseil régional Normandie que le conseil départemental du Calvados, sur la progression de la fourniture en produits locaux dans les entreprises de restauration, privées ou publiques. A ce titre, la date de la

prochaine manifestation « **Circuits courts** », dédiée à la rencontre de producteurs et de restaurateurs, a été communiquée : ce sera le **14 octobre prochain**.

Le rôle des équipes en matière d'accompagnement des porteurs de projets est apparu déterminant, et ce, pour les guider dans des domaines qui dépassent de loin les seules fonctions de production : hygiène, sécurité, communication, commercialisation... L'offre de formation est apparue comme particulièrement complète et adaptée à ces problématiques.

Promouvoir les filières locales

Autre dossier évoqué, le lancement de filières locales où deux exemples ont été mis en avant :

- la filière « **bœuf normand** » via un partenariat avec Auchan,
- l'accompagnement de **Normandie Malt** (confère Chamb'agri 14 de mai), première étape d'une filière complète intégrant les brasseurs (77 brasseries artisanales en Normandie) et à terme, les producteurs de houblon, réunis en association.

Pour demain, les élus ont dessiné la voie à suivre : appuyer l'accompagnement des

candidats aux circuits courts en favorisant les rencontres / visites chez des producteurs fermiers déjà actifs, imaginer des actions permettant de tisser du lien avec les consommateurs, poursuivre et accentuer les rencontres avec les collectivités locales pour que celles-ci s'impliquent dans le développement des filières locales, synonymes de valeur ajoutée pour leur territoire. Et enfin, mieux appréhender les besoins des porteurs de projets pour mieux faire correspondre les compétences et outils à déployer par la Chambre d'agriculture.

Stéphane Berzinger

☎ 02 31 70 25 35

s.berzinger@calvados.chambagri.fr



goûtez notre nature



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale «développement agricole et rural»

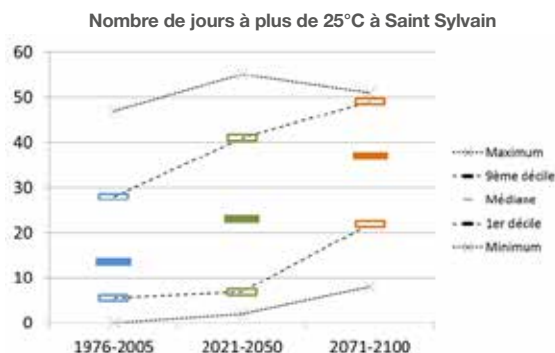
◆ Changement climatique

Quels effets pour l'agriculture du Calvados au 21^e siècle ?

Les effets du changement climatique se font déjà sentir en agriculture : les cultivateurs observent une précocité plus forte de la végétation par rapport aux années 1980-1990. Grâce aux modèles climatiques, la simulation permet de présager certaines modifications pour l'agriculture d'ici à l'an 2100 : voici quelques exemples d'évolution dans le Calvados.

Un risque d'échaudage accru

La projection montre pour le futur une nette augmentation du nombre de jours dépassant 25°C (= jours estivaux) par an. Ces températures élevées peuvent provoquer un échaudage des céréales lorsqu'elles surviennent en période de remplissage des grains, en juin ou juillet. Pour une année sur deux (valeur médiane), le nombre de jours estivaux passe de 13 jours à 38 jours par an entre la fin du 20^e et la fin du 21^e siècle. A la fin du 21^e siècle, les années sans jours estivaux disparaissent totalement. Le risque d'échaudage, déjà responsable du plafonnement des rendements du blé tendre en France, va donc fortement s'accroître.

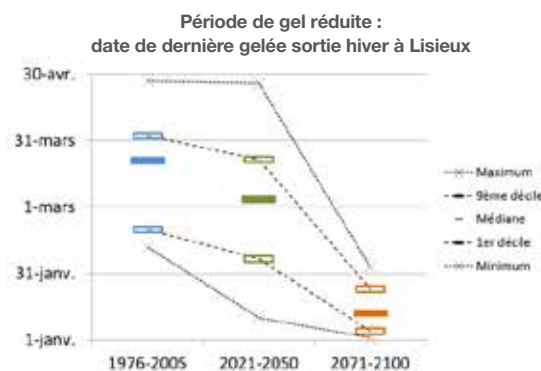


Dernière gelées de fin d'hiver plus précoces

La date de dernière gelée en sortie d'hiver avance de façon marquée au cours du 21^e siècle. A Lisieux, pour une année sur deux (valeur médiane), la date passe du 22 mars au 4 mars entre la fin du 20^e siècle et le milieu du 21^e siècle, puis chute au 13 janvier à la fin du 21^e siècle. La variabilité interannuelle s'accroît au milieu du 21^e siècle (extrêmes 11 janvier et 26 avril), puis se réduit très fortement : à la fin du 21^e siècle, on n'observe quasiment plus de dernière gelée après fin janvier. Cet avancement de la date de dernière gelée sortie hiver réduira le risque de gel des

céréales aux stades précoces (épi 1 cm, méiose), mais le risque restera présent au milieu du 21^e siècle.

Plus de chaleur pour le maïs

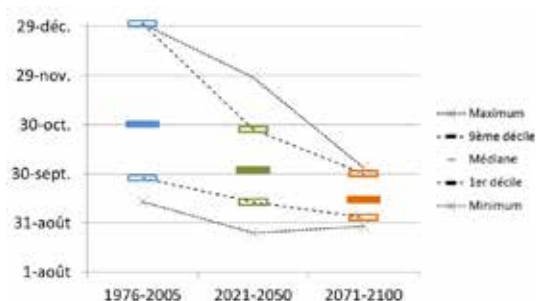


On constate au cours du 21^e siècle un avancement prononcé du stade 1500 °C jours base 6°C permettant la récolte pour du maïs fourrage demi-précoce semé le 25 avril. A la fin du XX^e siècle, la disponibilité thermique est insuffisante à Vire. Au milieu du 21^e siècle, les dates de récolte sont postérieures à octobre une année sur dix (9^eème décile). A la fin du 21^e siècle, les dates de récolte ne dépassent plus le mois de septembre.

Cet accroissement marqué de la disponibilité thermique au cours du 21^e siècle permet d'envisager l'utilisation de variétés de maïs fourrage plus tardives que par le passé. Toutefois, les conditions hydriques doivent être prises en compte, car elles pourront limiter le recours à des variétés trop tardives dans les parcelles les plus sèches.

Des pluies irrégulières

Date de maturité du maïs ensilage demi-précoce à Vire (somme de température 1500°C base 6 pour un semis du 25 avril)



Des projections selon un scénario « intermédiaire »

Les projections s'appuient sur un modèle climatique, associé à un scénario d'émissions de gaz à effet de serre. Ici c'est le scénario « intermédiaire » (RCP 4.5), avec une réduction modérée des émissions par rapport à aujourd'hui qui est utilisé. Ce scénario prévoit environ + 2,5°C en 2100 sur la température moyenne mondiale.

Selon les scénarios, la hausse de température va de + 1°C (si réduction forte des émissions) à + 5°C (sans maîtrise des émissions) en 2100. Selon le scénario sélectionnés, les projections donnent des résultats assez proches pour la période 2021-2050 mais très différents pour la période lointaine, 2071-2100.

Source des graphiques : DRIAS – Les futurs du climat. Projections climatiques : CNRM 2014 - Modèle : Aladin-climat - Scénario : RCP 4.5

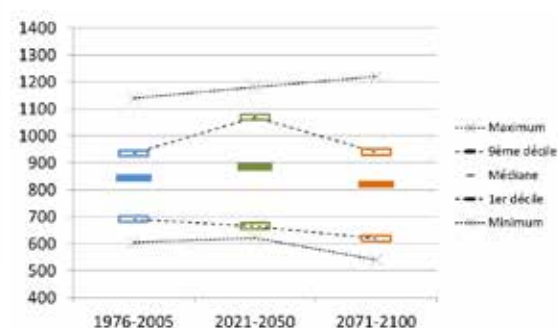
A Lisieux, comme dans les autres sites du Calvados, les projections indiquent une évolution modérée de la pluviométrie annuelle, mais une augmentation de sa variabilité. On observe entre la fin du 20^e et le milieu du 21^e siècle, une légère augmentation du cumul annuel des précipitations, d'environ 50 mm (valeurs médianes), et entre le milieu du 21^e et la fin du 21^e siècle, une diminution des précipitations. Par ailleurs, la variabilité augmente de manière modérée et progressive entre la fin du 20^e et la fin du 21^e siècle : augmentation du nombre d'années sèches, mais aussi des années pluvieuses.

Isabelle Diomard

02 31 70 25 30

isabelle.diomard@normandie.chambagri.fr

Pluviométrie annuelle à Lisieux



◆ La «métha» chez moi, à quelles conditions ?

Bien penser mon projet de méthanisation

A ce jour, 94 unités de méthanisation ont déjà vu le jour en Normandie. Et 120 autres sont en projet avancé ! Cependant, intégrer une unité de méthanisation chez soi n'est pas sans conséquence sur son système de production. Illustration au travers d'un cas concret sur une ferme impliquée dans EuroDairy.

Rechercher l'autonomie énergétique

Nadine et Philippe LEVILLAIN, éleveurs de vaches laitières à Sainte Marguerite d'Elle, ont un nouveau projet : développer une unité de méthanisation, pour améliorer leur bilan énergétique, tout en maintenant leur rentabilité et durabilité.

Pour être sûrs de considérer les impacts de ce projet dans leur globalité, ils se sont entourés d'un expert en méthanisation et de techniciens d'élevage (l'équipe Réseau d'élevage Inosys).

Vous poser TOUTES les bonnes questions...

Comme dans tout projet, l'important est de préciser vos objectifs, vos atouts et contraintes, pour trouver un recul suffisant



avant de décider. Pour cela, il est important de répondre rapidement à différentes questions :

Je souhaite méthaniser en autonomie ou en collectif ? Etre coactionnaire du méthaniseur ?

De quels gisements de matières organiques je dispose ? Je recevrai des gisements extérieurs ?

Comment puis-je valoriser le gaz localement ? En l'injectant dans le réseau de gaz ? En le transformant en électricité et en chaleur ? Comment valoriser la chaleur ?

Quelle est ma capacité en main d'œuvre ? Est-elle limitée ? La méthanisation doit me permettre d'embaucher ?

Dois-je changer mon assolement ? Avec quel impact sur mon système (ex : ration, achats extérieurs, pics de travail...)?

De quelle capacité de financement je dispose ?

Les premiers constats chez Nadine et Philippe orienteraient le projet vers une micro-méthanisation, co-génératrice d'électricité et de chaleur. Cela tient

compte de leur contrainte en main d'œuvre, l'éloignement du réseau de gaz et leur volonté de réduire leur empreinte carbone.

...pour garantir le succès de votre projet dans la durée !

Pour qu'il soit durable, compte tenu des investissements à engager, un projet de méthanisation doit s'étudier de manière globale, en évaluant l'ensemble de ses impacts sur votre système. Alors, n'hésitez pas à contacter plusieurs fournisseurs et à vous faire accompagner pour dimensionner votre projet et cibler les offres commerciales en connaissance de cause.

Vous trouverez l'étude détaillée et chiffrée ici : <https://normandie.chambres-agriculture.fr/reperes-technico-economiques-inosys/bovins-lait/> Contact : Mathieu POIRIER - Expert Méthanisation - Chambre d'agriculture de Normandie - 07 87 74 27 75 - mathieu.poirier@normandie.chambagri.fr

Marion Sutter

☎ 07 85 22 14 63

marion.sutter@normandie.chambagri.fr

Visite des lignes hautes tension

RTE, Réseau de Transport d'Électricité, informe le public que, comme chaque année, une visite par hélicoptère des lignes électriques se fera sur le département du Calvados aux dates suivantes :

- du lundi 1^{er} au vendredi 5 juillet ,
- du lundi 8 au vendredi 12 juillet ,
- du lundi 25 au vendredi 29 novembre.

Les ouvrages concernés sont les lignes électriques 400, 225 et 90 kV.



◆ COPA Circulation

On mesure les ralentisseurs !

Depuis mai 2012, le Comité des Organisations Professionnelles Agricoles du Calvados (COPA) a lancé une démarche de réflexions sur le dossier de la circulation des engins agricoles. Le message porté vise aussi à confirmer dans l'esprit des décideurs la place de l'agriculture, composante forte de l'économie de nos territoires pour laquelle il faut faire en sorte de maintenir l'activité et les échanges qu'elle crée, aussi bien au niveau des exploitations que de ses industries.

La profession agricole est consciente des préoccupations des élus locaux pour améliorer la sécurité routière, dans les bourgs mais aussi en dehors, et il ne s'agit donc pas de remettre en cause ces aménagements mais de mettre en évidence la fonctionnalité de certains par rapport à d'autres lorsqu'il s'agit de les emprunter au volant d'un tracteur ou de tout autre engin agricole.

Repérer les aménagements « hors normes »

A l'occasion de sa dernière rencontre, les membres du COPA Circulation ont choisi de mettre l'accent sur les ralentisseurs. Derrière le terme, se cachent en fait de

nombreuses déclinaisons, du dos d'âne au plateau surélevé en passant par les coussins berlinois. Si certaines réalisations obéissent à des normes précises, telles que la NF P 98-300 de juin 1994, ce n'est pas le cas de toutes, mais il n'en demeure pas moins que la mise en forme se doit de respecter certaines recommandations techniques pour une pose dans les « règles de l'art ». Celles-ci ont notamment été établies par le CEREMA, centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement.

Les représentants du COPA ont donc choisi de lancer une campagne de mesures en vous sollicitant pour identifier des réalisations particulièrement contraignantes de par leur conception. Il s'agit notamment de repérer

les aménagements de type plateau surélevé, « hors normes » en termes,

- de hauteur, pas plus de 15 cm,
- de longueur, plus de 18 à 20 m,
- de pente des rampants, comprise entre 5 et 10 %, idéalement à 7%.

C'est particulièrement ce dernier point qui se révèle crucial : comme le montre la photo et le schéma ci-dessous, il s'agit donc de vérifier la longueur « à plat » de la rampe d'accès. Pour une hauteur de 15 cm, elle sera comprise donc entre 1.50 m (10%) et 3m (5%). Pour une hauteur de 10 cm, entre 1 et 2 m.

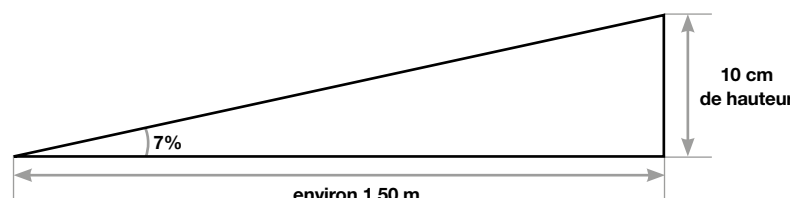
Transmettez nous à l'adresse mail copa.circulation@calvados.chambagri.fr, positionnement (commune et voie), photo

et mesures effectuées des aménagements «hors norme». Nous pourrions ainsi travailler sur des cas concrets avec nos partenaires.

Stéphane Berzinger

☎ 02 31 70 25 35

s.berzinger@calvados.chambagri.fr



copyright : Julien Leguillois

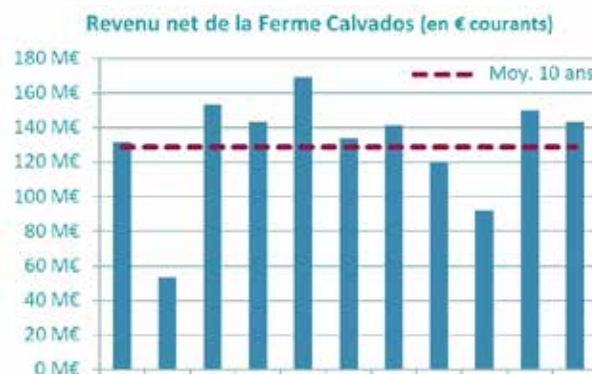
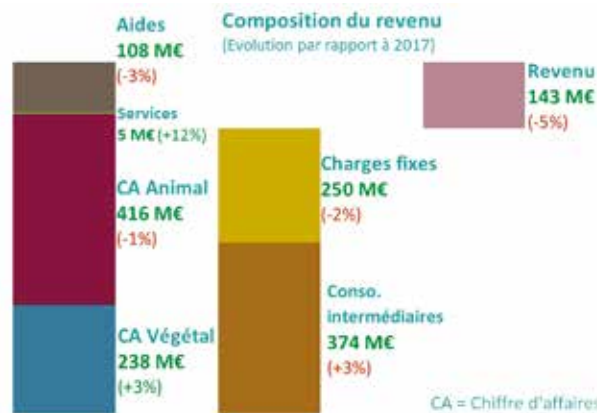


◆ L'année agricole dans le Calvados

Le **revenu** net d'entreprise du Calvados **baisse** en 2018

En 2018, les évolutions des productions agricoles sont contrastées. Les rendements en grandes cultures ont été mauvais mais sont contrebalancés par les prix à nouveau élevés des céréales. En productions animales, les prix du lait et de la viande bovine restent stables mais les volumes de viande diminuent. Les subventions PAC restent en recul suite à l'application de la convergence nationale des aides et au transfert additionnel du premier vers le second pilier. Les consommations intermédiaires sont en hausse, tirées par des prix du pétrole élevés.

Tous ces facteurs provoquent une diminution du **revenu net d'entreprise** de la ferme Calvados. En baisse par rapport à 2017, il atteint **143 millions d'€** (- 5 % par rapport à 2017), soit 30 543 € par UTA non salarié des exploitations professionnelles. Ce revenu est supérieur à la moyenne des 10 dernières années établie à 131 millions d'€. Après une bonne année 2017, le revenu de la ferme Calvados se stabilise. Néanmoins, ce revenu moyen à l'échelle du département masque une grande variabilité entre les différents systèmes de production.

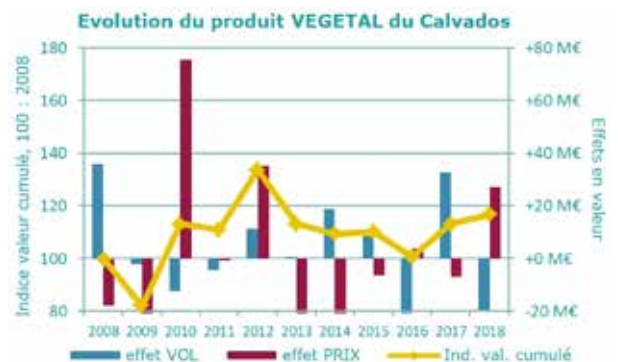


Hausse des prix des céréales mais aussi du pétrole Productions végétales

Le **chiffre d'affaires** (hors aides) des productions végétales augmente en 2018, il représente 238 millions d'€ soit une hausse de 3 % par rapport à 2017 et se retrouve au-dessus de la moyenne des cinq dernières années (225 M€). Cette hausse s'explique par l'augmentation importante du prix des céréales, qui compense largement les baisses de rendement dues aux mauvaises conditions climatiques. Le chiffre d'affaires végétal représente 37 % du produit global.

Chaque année, **l'assolement** varie en fonction des cultures mises en place mais on retrouve majoritairement des cultures fourragères (56 %) et des céréales (30 %). Cette année, les surfaces en céréales sont stables, les oléagineux progressent de 1 100 ha, et les protéagineux perdent 2 900 ha. La sole en cultures industrielles continue à augmenter : + 300 ha en betteraves et + 600 ha de lin.

Les **rendements** sont globalement en baisse par rapport à 2017, le printemps a été très humide et l'été plutôt sec. En céréales, ils diminuent d'un peu plus de 10 % : le blé passe de 82 à 72 q/ha, l'orge de 71 à 66 q/ha, le maïs grain de 95 à 88 q/ha. Il en va de même pour les protéagineux (- 8 % en pois et - 5 % en féverole). Le colza est le plus impacté avec une baisse de rendements de l'ordre de 20 %. En betterave, les rendements retrouvent un niveau classique à 84 t/ha. 2018 n'a pas été une bonne année pour les pommes de terre, les rendements ont été plombés par les violents orages survenus juste après la plantation dans de nombreuses parcelles, faisant chuter les rendements à 25 t/ha. Enfin, les estimations en lin montrent des rendements stables comme en fruits et légumes.



Les **prix** sont en hausse, tirés par la sécheresse qui a pénalisé toute l'Europe : + 25 % pour les céréales et les légumes, + 6 % en protéagineux et + 70 % en pommes de terre chair ferme ! A l'inverse les prix de betteraves continuent leur dégringolade et baissent encore de 13 %. Au final, le chiffre d'affaires est en hausse en céréales (+ 13 %) et en légumes (+ 25 %) mais à la baisse dans le reste des productions, notamment en oléo-protéagineux et en betteraves. Tout cela s'équilibre et le chiffre d'affaires végétal global n'augmente que de 3 % à 238 millions d'€.

Productions animales

Le chiffre d'affaires (hors aides) des productions animales baisse légèrement en 2018 (- 1,1 %) à 416 millions d'€. Il représente 63 % du chiffre d'affaires de la « ferme Calvados ».

En production laitière, le prix du lait a été légèrement supérieur à 2017, avec un prix moyen de 359 €/1 000 l. Les volumes produits dans le Calvados sont stables, à l'image de la France, et sont estimés à environ 659 millions de litres. Le chiffre d'affaires reste donc relativement stable, 235 millions d'€, soit 36 % du total de la ferme Calvados.

En bovins viande, les prix ne baissent que de 1 %, mais les volumes reculent, impactés par une décapitalisation plus forte que l'an dernier (-7 300 têtes, contre -4 000 en 2017) et par la baisse des abattages de bœufs, -1 100 têtes soit -12 %. Cela a pour conséquence de faire baisser le chiffre d'affaires d'un peu plus de 5 % à 90 millions d'€.

La production porcine a connu un coup de frein cette année avec



des volumes en baisse de près de 4 %. Ajouté à cela une chute des prix de 12 %, le chiffre d'affaires diminue de 3 millions pour atteindre 17 millions d'€.

En équins, les volumes progressent cette année (+ 3,2 %) et les prix restent stables. Le chiffre d'affaires est donc en hausse à 40 millions d'€.

En volailles, les cours subissent une légère baisse (- 1 %) mais sont compensés par des volumes en légère hausse (+ 0,8 %). La production d'œufs est stable et les prix baissent de 3 %.

La baisse du chiffre d'affaires des ovins s'est ralentie, les volumes ne diminuant que de 3 % et les prix étant légèrement à la hausse.

Consommations intermédiaires

En 2018, les consommations intermédiaires représentent 374 millions d'€ soit une augmentation de 3 % par rapport à 2017. Cette hausse vient casser la dynamique de réduction des charges qui avait commencé en 2014.

Cette hausse est principalement due à l'augmentation du prix des produits pétroliers, qui ont pris plus de 18 % par rapport à l'année dernière, soit 5 millions d'€, impactant globalement les dépenses de mécanisation (entretien, services de machinisme). La seconde raison de cette hausse est l'envol du prix des céréales qui a



Méthode et remerciements

Les résultats de la « Ferme Calvados » sont calculés suivant une méthode proche de celle définie par l'INSEE. Les résultats publiés ici sont des chiffres prévisionnels. Ils sont établis avec des statistiques couvrant 9 à 12 mois. Ces chiffres doivent être utilisés avec précaution.

Ce document est élaboré par les Chambres d'agriculture de Normandie dans le cadre d'un partenariat avec le CERFRANCE Normandie Maine. Les Chambres d'agriculture collectent auprès des organismes professionnels et des administrations les éléments permettant d'apprécier les évolutions de l'agriculture départementale. Nous tenons à remercier tous les organismes qui ont fourni des données pour cette étude.

impacté le prix des aliments pour animaux, + 3,4 % soit 2 millions d'€. La bonne nouvelle vient des produits phytosanitaires dont les volumes diminuent de près de 5 %, avec des prix stables, ce qui fait économiser près de 2 millions d'€ et vient poursuivre la baisse entamée l'an dernier.

Autres charges

Les charges de structures s'élèvent à 250 millions d'€, soit une baisse de 4 million d'€. Le poste des impôts fonciers, après une forte augmentation en 2017, recule nettement et perd 11 %, grâce à des dégrèvements dus aux mauvaises conditions climatiques. Les cotisations sociales sur les salaires ont aussi beaucoup diminué, - 6,5 %, grâce à l'augmentation du CICE, mais les salaires, deuxième plus gros poste, ont augmenté de 2,7 %. Les intérêts bancaires sont toujours en recul : - 9 % cette année. Les autres charges restent globalement stables (légère baisse des charges locatives).

L'ensemble de l'étude est disponible sur notre site internet,

« publications », www.calvados.chambre-agriculture.fr

AGRI SCOPIE

Les comptes de l'agriculture dans le Calvados

ÉCONOMIE & PROSPECTIVE - NORMANDIE - MARS 2019

CERFRANCE - NORMANDIE MAINE

CHAMBRES D'AGRICULTURE & TERRITOIRES - NORMANDIE

Tanguy RELAVE |
Pôle Economie Prospective
02 31 47 22 94
tanguy.relave@normandie.chambagri.fr

Juridique

Le sanglier et la chasse

Le sanglier est un animal sauvage. En raison des dégâts qu'il peut commettre et de sa qualification de « grand gibier » il existe des règles spécifiques pour sa chasse.

Dans notre département, un arrêté préfectoral du 26 avril 2019 fixe les dates et les modalités de chasse de cet animal. Cette chasse est possible dès le 1^{er} juin jusqu'à la date d'ouverture de la chasse selon des modalités spécifiques.

Du 1^{er} juin à la date d'ouverture générale de la chasse, il peut être chassé de manière individuelle dans le cadre de la **chasse à l'affût ou à l'approche**. Cette chasse individuelle est réservée aux

personnes titulaires du droit de chasse et d'un permis de chasser. Une **autorisation** de chasser le gibier par cette méthode doit être demandée auprès du préfet (DDTM) par mail (ddtm-chasse@calvados.gouv.fr) selon un formulaire spécifique. Sur cette demande, l'absence de réponse de la préfecture dans un délai de 2 mois vaut rejet de l'autorisation. Cette autorisation de chasse individuelle peut prévoir que le droit de chasse pourra être délégué à d'autres chasseurs mentionnés dans la demande. Suite à ce type de chasse, la personne qui a bénéficié de l'autorisation doit renvoyer pour le 15 octobre le compte-rendu des prélèvements effectués.

Du 1^{er} juin au 14 août, il est possible de pratiquer la **chasse en battue** y compris sur des parcelles en cultures. Cette pratique est soumise, là encore, à une **autorisation** individuelle à adresser à la DDTM et sous le contrôle d'un lieutenant de louveterie. Cette pratique est réservée aux personnes détentrice du droit de chasse (avec mention spécifique sur la possibilité d'être fermier des parcelles). La demande d'autorisation précise la date, l'heure et le nombre de chasseurs titulaires du permis de chasser et le lieu. Là encore, le silence de la préfecture sur la demande vaut refus. Le bénéficiaire de cette autorisation s'engage à communiquer

le compte-rendu des prélèvements réalisés pour le 15 septembre.

Enfin, du 15 août à la date d'ouverture de la chasse, la chasse en battue est possible (y compris sur les parcelles en cultures) sur simple **déclaration préalable**. Cette déclaration doit être transmise au moins 24 heures avant la date de la battue à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage par mail (sd14@oncfs.gouv.fr) par la personne détentrice du droit de chasse. Le résultat de la battue doit être transmis dans les 8 jours à l'ONCFS. Pour cette pratique, un minimum de 10 chasseurs est requis, ils doivent être titulaires d'un permis de chasser.

L'ensemble des formulaires de demande est disponible sur le site internet de la fédération des chasseurs du Calvados, de même que les formulaires pour les déclarations de dégâts de grand gibier. Sans attendre les démarches liées à la demande d'indemnisation, il est recommandé d'alerter la DDTM (ddtm-chasse@calvados.fr) de la présence de dégâts tout au long de l'année afin que les professionnels agricoles puissent ensuite échanger sur les pratiques à mettre en place face aux dégâts de ces animaux.

Céline Dureuil-Boullier ■
☎ 02 31 70 25 43

service-juridique@calvados.chambagri.fr

A NOTER :
Hors de la période de chasse normale, le marquage n'est pas obligatoire.



Agriculture biologique

Gérer les maladies des céréales en bio

La prévention des maladies foliaires en agriculture biologique s'appuie sur la diversité de cultures, des fournitures azotées non excédentaires et le choix variétal.

Le large éventail de céréales dans les rotations induit une moindre importance du blé dans l'assolement. Généralement dominant avec 40 à 60% de la sole en conventionnel, le blé tendre côtoie en bio le triticale, les orges d'hiver et de printemps, éventuellement avoines, seigle et épeautre.

Cette diversité de cultures réduit de fait l'importance de certaines maladies spécifiques. Par ailleurs, en conventionnel, les fortes fournitures azotées et densités de végétation peuvent favoriser certains champignons : septorioses, rouilles. C'est moins le cas en bio.

Le choix variétal reste le troisième élément important de la prévention des maladies foliaires. Pour le blé, résistances à la rouille jaune et à la septoriose sont les deux critères à vérifier d'emblée. Parmi les **blés meuniers**, on peut citer Graziaro, Wendelin, Izalco CS, Metropolis et LG Absalon, bien notés à l'inscription sur ces deux critères ; en blés fourragers : Filon, Fructidor et Cheignon.

Les mélanges de variétés de blé sont également bien présents en bio pour freiner les maladies, par exemple avec du Renan, toujours recherché en meunerie.

Certaines variétés de **triticale** peuvent être très sensibles à la rouille jaune, il s'agit de les éviter. Parmi les variétés notées résistantes à l'inscription, on choisira Rgt Eleac, Jokari,

Bikini, Rgt omeac et Brehat sont deux autres variétés récentes et résistantes, que nous testons dans notre essai de comparaison de variétés à Tournay-sur-Odon.

Surveiller les parcelles avant récolte

La surveillance des parcelles juste avant récolte est importante, particulièrement dans le cas de l'utilisation de semences fermières. Au remplissage des grains, les glumes et glumelles restent anormalement vert foncé, et les épis présentent un aspect ébouriffé (observation fine et délicate). Lors de la récolte, les grains cariés remplis de « poussière noire » (les spores) peuvent dégager une forte odeur de poisson pourri en cas de forte contamination.

En cas de suspicion, faites analyser un échantillon par un laboratoire agréé, surtout si vous faites votre semence. Un test préalable peut être d'immerger 5 kg de blé dans un seau d'eau. Les grains cariés, plus légers, remontent à la surface. (source « Grandes Cultures Biologiques en Bourgogne ». Chambre d'agriculture de Bourgogne et Bio Bourgogne)

Jacques Girard ■
☎ 02 31 53 55 03

j.girard@calvados.chambagri.fr

Les variétés de blé meunier bio, inscrites récemment, sont en général plutôt résistantes à la septoriose.



◆ Formations de juin 2019

Je prépare l'avenir : je développe mes compétences

Participez aux formations organisées par la Chambre d'agriculture. Préparez vos projets, inscrivez-vous à nos formations en toute simplicité sur notre site internet, rubrique formation. Retrouvez également toutes les formations sur notre catalogue régional.

Productions végétales

▲ Obtenir son CERTIPHYTO Décideur Exploitation – PRIMO CERTIFICAT

6 et 12 septembre à Saint-Lô
Contact : Christophe DENDONCKER
☎ 02 35 59 47 05
GRATUIT

▲ Produire autrement avec l'Agro écologie

Je découvre l'agro écologie et les pratiques transposables sur mon exploitation
17 septembre à Sées (61)
Contact : Régis Vecrin
☎ 02 33 81 77 95
Tarif : 63 €

Spécial Installation

▲ Entr'agri -Entreprendre mon projet agricole

J'analyse et j'échange pour bien démarrer mon projet
10, 13 et 17 septembre à Hérouville Saint Clair
Contact : Marie DUMONT
☎ 02 31 70 25 32
Tarif : 130 €

▲ Réussir ma mise en société

Je me pose les bonnes questions avant de m'engager dans l'aventure humaine qu'est la mise en société.
12 et 19 septembre à Avranches
Contact : Marie DUMONT
☎ 02 31 70 25 32
Gratuit (parcours installation)

▲ Prévoir ma trésorerie et présenter mon projet

9 et 19 septembre à Hérouville Saint Clair
Contact : Marie DUMONT
☎ 02 31 70 25 32
Gratuit (parcours installation)

Hommes et Entreprise

▲ Etablir des relations gagnantes entre associés

6 septembre à Vire
Contact : David DELBECQUE
☎ 02 31 68 11 67
Tarif : 63 €



◆ Valorisation des productions locales

Le Département du Calvados soutien vos projets



Le Département du Calvados a choisi d'accompagner les collectivités de son territoire qui œuvrent pour soutenir l'agriculture locale et les circuits courts.

Au carrefour des attentes des producteurs, souhaitant valoriser directement leur production auprès des consommateurs, et de celles de ces derniers de plus en plus attachés à soutenir l'agriculture locale et soucieux de l'origine des produits alimentaires, les collectivités peuvent agir concrètement en rénovant des halles pour organiser des marchés de producteurs, des bâtiments pour aménager un point de vente de produits locaux, etc...

C'est pourquoi, le Département a mis en

place cette année de nouveaux dispositifs d'accompagnement pour favoriser l'émergence de ces projets. En effet, avant toutes réflexions pour des investissements immobiliers que le Département cofinance dans le cadre des contrats de territoire, il est indispensable de réaliser des études de marché afin de valider le potentiel de producteurs et de clientèles nécessaire à leur réussite.

Etude de marché financée à 50%

Ainsi, les collectivités porteuses de ce type de réflexion peuvent être subventionnées par le Département pour réaliser des études de marché visant à confirmer la faisabilité d'un point de vente collectifs, d'une cuisine centrale mutualisée etc... sur leur territoire. La participation du Département s'élève à 50% du coût de l'étude avec un montant plafond fixé à 8 000 €.

Les collectivités peuvent, par ailleurs, bénéficier d'un accompagnement du Département pour la réalisation du cahier des charges de l'étude à réaliser. En fonction de leur éligibilité, les investissements des collectivités intégrées aux contrats d'aides aux petites communes rurales et aux contrats de territoire devront préalablement avoir fait l'objet de ces études.

Par ailleurs, les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) commencent à émerger

dans le Calvados. Afin d'appuyer l'émergence de ces projets structurants pour maintenir une agriculture locale, le Département a cofinancé, pour la première fois en 2019, l'appel à projet PNA (programme national pour l'alimentation) porté par la DRAAF (direction régionale de l'alimentation, de

l'agriculture et de la forêt de Normandie).

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter Bérengère Glorie du service agricole et foncier du Département du Calvados au 02 31 57 14 63 ou par mail à l'adresse : berengere.glorie@calvados.fr





Perrine BUCHART

02 33 06 49 90

perrine.buchart@normandie.chambagri.fr

Transition énergétique

L'agriculture a de nombreux atouts

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Bessin est en cours de construction. C'est un projet territorial de développement durable. La réalisation d'un PCAET est obligatoire pour les collectivités de plus de 20 000 habitants. Les trois communautés de commune du Bessin, Isigny-Omaha Intercom, Bayeux Intercom et Seules Terre et Mer ont décidé de travailler ensemble sur un plan commun. A la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- l'adaptation au changement climatique,
- la réduction des consommations d'énergie,
- le développement des énergies renouvelables,
- la qualité de l'air.

Le PCAET prend en compte l'ensemble des secteurs du territoire (habitat, mobilité, industrie-tertiaire, déchets ...). Ce plan concerne toutes les activités du territoire et est élaboré pour une durée de 6 ans. Il sera finalisé pour fin 2019. L'agriculture, activité structurante du Bessin y tiendra une place centrale.



Le volet agricole du diagnostic du PCAET, réalisé par Bessin Urbanisme avec l'appui technique de la Chambre d'agriculture, a mis en évidence la marge de progression à atteindre en matière d'agriculture, ainsi que les atouts de celle-ci en matière de transition énergétique.

Un premier séminaire destiné aux élus « Le Climat du Bessin et vous ? » a eu lieu le 24 avril dernier. Une dizaine d'agriculteurs dont 3 représentants de la Chambre d'agriculture étaient présents. Des ateliers de travail ont permis de faire produire par les participants des pistes d'actions à inscrire dans le futur PCAET. Cette dynamique de concertation sera poursuivie dans le cadre de la mise en œuvre du PCAET en collaboration avec la Chambre d'agriculture.

L'agriculture du Bessin a des forces reconnues telles que la séquestration du carbone (carbone stocké dans les prairies, les haies, sous forme de matière organique dans les sols), une capacité à développer des productions d'énergie renouvelable (méthanisation, filière bois énergie, photovoltaïque), à travailler sur des dispositifs d'optimisation du matériel agricole...

Des contributions bénéfiques de l'agriculture pour ces démarches de lutte contre le changement climatique qui doivent être connues, montrées et des dynamiques à poursuivre, peut-être en développant des collectifs d'agriculteurs.



Luzerne, trèfle, méteil...

« Réseau légumineuses 14 » : vers un GIEE en 2020 ?

Constitué depuis 2008 avec des agriculteurs du Bocage intéressés par la culture de luzerne, trèfle violet, méteil, protéagineux, le « Réseau légumineuses 14 » pourrait évoluer vers un groupe structuré.

Vérifier l'intérêt des éleveurs pour les légumineuses

Avant de lancer la démarche GIEE, une réunion de réflexion était organisée le 12 avril dernier à Aunay sur Odon avec 10 éleveurs bovins lait/viande, conventionnels/bio du Bocage mais aussi du Nord de Caen, utilisateurs,

ou en réflexion, de légumineuses. L'objectif était de mesurer et d'identifier leurs besoins et présenter le projet de création du GIEE à terme pour donner une nouvelle dynamique au Réseau légumineuses existant.

Le GIEE : une opportunité à saisir

Le GIEE, c'est un outil pour accompagner les dynamiques collectives agro-écologiques en France qui visent à la fois des objectifs économiques, environnementaux et sociétaux. Fin 2018, il existe 29 GIEE en Normandie. Les avantages sont une reconnaissance et des moyens pour des groupes d'agriculteurs engagés dans une dynamique d'évolution, d'innovation et de partage des pratiques.

Le GIEE permet aussi l'attribution de points supplémentaires pour certaines aides publiques aux agriculteurs, par exemple ANP (anciennement PCAE), Ecophyto. Pour le Réseau Légumineuses 14, le passage en GIEE permettrait d'être plus reconnu, avec un projet valorisant les pratiques autour des légumineuses, en lien avec le territoire.

Quel projet GIEE Légumineuses 14 ?

Les attentes recueillies le 12 avril sont multiples, dans un esprit de partage d'expériences :

avec le soutien financier de



RÉGION NORMANDIE

- réussir la culture : implantation, gestion du salissement, associations avec d'autres espèces,
- réussir la valorisation : récolte (matériel, conditions), conservation, pâturage de légumineuses, meilleures valeurs alimentaires...
- ...mais aussi communiquer et aller à la rencontre des consommateurs, en présentant des évolutions de pratiques visant à répondre à leurs souhaits.

La réflexion GIEE Légumineuses va se poursuivre dans les mois prochains, avec des actions envisagées par le groupe d'agriculteurs moteur telles que : projet de création d'une association porteuse du GIEE, organisation de bouts de champ, suivis alimentaires de troupeaux, contacts avec d'éventuels partenaires dont les collectivités locales, les établissements d'enseignements, organismes agricoles...

Nous vous tiendrons au courant des avancées et si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à nous appeler.

David Delbecque

02 31 68 65 71

d.delbecque@calvados.chambagri.fr

Communiquer plus largement sur les évolutions de pratiques avec légumineuses fait partie des objectifs du projet du GIEE Légumineuses 14



◆ Séchoir collectif

Le projet **Secoppa** passe un nouveau **cap**

Éleveurs et céréaliers ont travaillé de concert pour aboutir à la création de l'association SECOPPA, le 28 mars dernier. Elle permettra ainsi d'être clairement identifié comme collectif de développement. Cela marque également un engagement de la part des agriculteurs, confortant tous les travaux menés jusqu'alors.

La parité est de rigueur dans le bureau : Vincent Barbot - céréalier à Sassy a été élu Président, Arnaud Grière - éleveur à Saint Ouen le pin est vice-président. La trésorerie sera gérée par Jérôme Cadet de Fresné la Mère, Thierry Desvoyes de Saint Aubin Lebizay est secrétaire.

L'association SECOPPA (Séchoir Collectif Plaine Pays d'Auge) regroupe une trentaine d'exploitants agricoles du Calvados ayant pour objectif de créer une micro-filière luzerne dans un partenariat éleveurs - céréaliers, en agriculture conventionnelle et biologique. D'autres ressources seront également valorisées comme le fumier ou le bois déchiqueté issus des haies bocagères.

La mise en œuvre de ce projet passe par la construction d'un séchoir collectif sur le pays de Falaise. Les éleveurs à 30 km à la ronde pourront alors bénéficier de luzerne de qualité sous forme de foin ou de bouchons, à un prix stable dans le temps. D'autres débouchés sont à l'étude.



Bien que le séchoir ne soit pas encore sorti de terre, de la luzerne produite en plaine ira dès cette année dans les élevages.

Vous êtes intéressés, contactez-nous !

Florian Frémont ■
au titre de la Chambre
d'agriculture du Calvados
☎ 06 16 45 48 13
florian.fremont@cuma.fr



Le projet Secoppa a été reconnu pour être au cœur de la transition agro écologique, il a été sélectionné pour être visité lors du prochain sommet européen de l'innovation agricole (25 et 26 juin).

◆ Bonnes pratiques agricoles

Les deux exploitations **certifiées** HVE3 de Normandie sont **augeronnes**



La certification Haute Valeur Environnementale a été mise en place pour venir valider des bonnes pratiques existantes. À l'heure actuelle, ni l'agriculture raisonnée, ni les AOC, ni les différents labels de qualité ne sont fondés sur des objectifs de résultats en matière d'environnement.

HVE, qu'est-ce donc ?

Née au moment du Grenelle de l'environnement, la certification Haute Valeur Environnementale (HVE) s'appuie sur des indicateurs de performance environnementale qui portent sur l'intégralité de l'exploitation. La certification permet d'attester que les éléments de biodiversité (haies, bandes enherbées, arbres, fleurs, insectes...) sont très largement présents sur l'exploitation et que la pression des pratiques agricoles sur l'environnement (air, climat, eau, sol, biodiversité, paysages) est réduite au minimum.



Un logo HVE, accompagné d'une mention valorisante, peut être apposé sur les produits bruts et sur les produits transformés si ces derniers contiennent au moins 95% de matières premières issues d'exploitations de haute valeur environnementale.

Les Arpents du Soleil à Grisy - entreprise déjà présentée dans nos colonnes - et la SCEA Le Lieu Chéri à Ouilley le Vicomte sont les premières et deux seules exploitations certifiées en Normandie, et les deux sont présentes sur le territoire augeron !

SCEA Le Lieu Chéri

Début 2018, Alexandre et Pauline DESFRIECHES, à Ouilley le Vicomte, gérants de la SCEA Le Lieu Chéri, exploitation augeronne labellisée Bienvenue à la Ferme, ont été certifiés HVE. Le domaine existe depuis 1939. Pauline et Alexandre font partie de la 4^e génération.

Le domaine du Lieu Chéri compte une quinzaine d'hectares de vergers hautes tiges et 2 ha de vergers basses tiges avec une vingtaine de variétés de pomme. Les produits du Lieu chéri, cidre, pommeau, calvados, vinaigre de cidre et jus de pomme, s'exportent jusqu'au Japon.

Le calvados est distillé minutieusement en alambique en cuivre. Cette méthode de distillerie permet d'obtenir un calvados aux odeurs du terroir. Depuis 2018, la certification HVE vient valoriser leur travail.

Caroline Kervarec ■
☎ 02 31 70 25 59
caroline.kervarec@normandie.chambagri.fr



Vous souhaitez vous assurer du bon fonctionnement de votre installation de traite



OPTITRAITE®

Un contrôle annuel pour assurer le bon fonctionnement de votre installation de traite.

VOUS SOUHAITEZ

- Vous assurer que votre installation de traite ne présente pas de défauts et, dans le cas contraire, déterminer quelles en sont les causes.
- Obtenir un lait de qualité.
- Être conforme au regard de la réglementation.

NOTRE SERVICE

- La visite annuelle sur le site pour vérifier le fonctionnement de votre installation (pulsation, mesures de niveaux de vide, débit de la pompe à vide, estimation des fuites, anomalies sur les griffes).
- Proposer des améliorations pour chaque anomalie constatée et suivre la traçabilité de l'intervention.

DOCUMENT REMIS

- Une attestation assurant la qualité du montage et des performances de la machine à traire.



Contactez-nous : Laurence Bignet au 02 31 70 25 06

Tarifs et conditions de vente sur demande

Public

Producteurs de lait équipés d'une installation de traite, y compris robot..

Durée

Une demi-journée

Les +

- Une méthode adaptée aux robots de traite.
- Un protocole national reconnu.
- Un contrôle reconnu par la conditionnalité des aides PAC, les laiteries et la Charte des Bonnes pratiques.
- L'intervention d'un spécialiste de la traite.



AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE NORMANDIE



LA PERFORMANCE DURABLE

Nous vous accompagnons avec la préoccupation constante de concilier performance économique, efficacité environnementale et dynamique sociale dans une approche de développement durable.

Extrait du code d'éthique de la Chambre d'agriculture du Calvados fondé sur nos valeurs et destiné à protéger vos intérêts essentiels.

Chamb'Agri 14 est un mensuel édité par la Chambre d'agriculture du Calvados
 Directeur de la publication : Jean-Yves Heurtin
 Rédacteur en chef : Philippe Le Panse
 Maquette : Cédric Skrzyniarsz
 Chambre d'agriculture du Calvados, 6 avenue de Dubna - CS 90218 - 14209 Hérouville St Clair cx
 Tél. 02 31 70 25 25 - Fax 03 31 70 25 70
 Mél. communication@calvados.chambagri.fr
 Dépôt légal à parution - ISSN 1145-1270
 Crédit photo : Chambres d'agriculture, sauf mention contraire. Imprimerie Anquetil.